

# Instruction générale des opérations de change du 3 janvier 2022

## MANDAT IRREVOCABLE

Je soussigné(e) : .....

Salarié(e) de la société : L'Oréal Maroc

Matricule N° : .....

Titulaire de la CIN / Carte de séjour N° : .....

Et demeurant actuellement à : .....

Agissant aux présentes dans le cadre de l'opération de participation au plan d'actionnariat international « L'Oréal 2022 » mis en place par L'Oréal S.A. (France) au profit des salariés du Groupe, effectuée dans le cadre des articles 191 et suivants de l'instruction générale des opérations de change en date du 3 janvier 2022 et de l'autorisation octroyée par l'Office des Changes à mon employeur,

et après avoir pris connaissance et accepté les conditions et modalités de ce plan d'actionnariat, tels que rappelés notamment dans le bulletin de souscription d'actions L'Oréal S.A. (par l'intermédiaire d'un FCPE) que j'ai signé durant la période de souscription,

donne mandat irrévocable à mon employeur, la société L'Oréal Maroc,

- pour procéder à la cession en mon nom et pour mon compte des actions souscrites par l'intermédiaire d'un FCPE (de droit français),
- pour rapatrier au Maroc les revenus et produits de cession correspondants, et
- en informer l'Office des Changes en lui transmettant les documents justificatifs requis.

Je reconnais que mon employeur pourra notamment faire usage de ce mandat (i) en cas de cession des actions L'Oréal S.A. détenues pour mon compte par le FCPE ou (ii) si je ne fais plus partie du personnel dudit employeur, pour quelque raison que ce soit (départ à la retraite, démission, licenciement, etc.).

Fait à ..... , le ..... 2022

**Signature légalisée**